



ASSOCIATION

/ L'info servie sur un panneau

Publié le 20 décembre 2017

La ville possède deux panneaux lumineux d'information. L'un se situe au centre-ville au pied de l'église et l'autre, du côté de Coataudon, au rond-point de la pharmacie en direction de Brest. Ces équipements répondent à un besoin croissant d'information face à la multiplication des animations organisées par la collectivité mais également par les nombreuses associations locales.

Quel type de message ?

Les panneaux sont la propriété de la ville de Guipavas. Elle se réserve la priorité dans la diffusion des informations. Néanmoins, une grande partie de l'espace est mis à disposition des associations guipavasiennes à but non lucratif. Elles peuvent y faire figurer leurs manifestations importantes se déroulant dans un lieu public de la ville. Attention, les messages internes (assemblée générale, temps fort réservé aux adhérents, etc.) mais aussi à caractère religieux, syndical, politique, commercial ou encore d'ordre privé seront refusés.

Une procédure simple

Pour pouvoir les utiliser, les associations guipavasiennes (et uniquement elles) doivent [compléter le formulaire de demande de diffusion d'un message](#), 15 jours au moins avant la date de la manifestation. La démarche est bien sûr gratuite.

La composition du message

Le message doit comporter **140 caractères maximum** afin de pouvoir s'insérer sur l'écran du panneau qui comprend 7 lignes de 20 caractères (espaces inclus). Pour une compréhension facile pour tous, soignez bien vos messages. **Idéalement, la première ligne doit reprendre l'intitulé de l'événement, il convient ensuite de proposer une courte description de l'opération, les dates et heures, l'adresse de la manifestation et enfin le numéro de téléphone ou l'adresse du site internet de l'association.** Le service communication reformulera le message si nécessaire. Sur le formulaire de demande, il est également possible de mentionner une date de début et de fin de diffusion souhaitée. Le mieux est de préférer une diffusion de 4 à 5 jours avant et pendant l'événement. Votre message ne sera affiché que durant les 15 jours qui précèdent la manifestation.



≡ RETOUR À LA LISTE